

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019



Sommaire

Édito du président.....	03
2019 en chiffres	04
Édito du secrétaire général.....	05
EdEn en bref	06
Gouvernance.....	09
Comment atteindre la neutralité carbone en 2050 ?	15
La neutralité carbone, le fil conducteur des travaux d'Équilibre des Énergies	16
Décarboner les transports « Ensemble vers la mobilité électrique 2019 - 2025 - 2030 ».....	19
Les actions législatives d'Équilibre des Énergies en faveur de la neutralité carbone.....	22
Rénovation énergétique : accélérons !.....	25
L'action d'Équilibre des Énergies à l'échelle européenne.....	28
La transition énergétique en débat avec ses acteurs...29	
Équilibre des Énergies, un média pour partager et informer sur sa vision de la transition.....	32
Équilibre des Énergies en 2020	35



ÉDITO



Brice Lalonde

Président d'Équilibre des Énergies

Ancien ministre de l'Environnement,
ancien ambassadeur des négociations
internationales sur le climat

L'année 2019 marque peut-être un tournant dans la lutte contre le dérèglement climatique. Pour la première fois, les émissions de CO₂ ont stagné à l'échelle mondiale. Ce résultat semble dû pour l'essentiel aux efforts des pays développés, à commencer par l'Europe, qui ont stabilisé leur consommation d'énergie, fermé des centrales à charbon et développé des sources décarbonées. Entre 2015 et 2018, la France a réduit ses émissions de 1,1 % par an. Toutefois, à cause d'un retard du côté des transports et des bâtiments, c'est deux fois moins que l'objectif qu'elle s'était fixée. À EdEn, nous avons depuis longtemps attiré l'attention des pouvoirs publics sur les verrous qui entravent la décarbonation de ces deux secteurs, notamment l'absurde pénalisation de l'électricité décarbonée dans la réglementation des bâtiments et les entraves au déploiement de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

C'est pourquoi nous saluons l'évolution réglementaire qui se dessine vers une mesure de la performance énergétique des logements en énergie finale, une juste évaluation du contenu en carbone du kilowattheure électrique et une baisse, toute relative cependant, du coefficient de conversion de l'électricité en énergie primaire. Bref, le monde développé et la France cessent d'appuyer sur l'accélérateur du dérèglement, mais doivent maintenant le ralentir, à défaut de l'arrêter.

Avec les économies d'énergie et les sources de chaleur renouvelables, le déploiement de l'électricité décarbonée est précisément le moyen le plus puissant de protéger le climat. EdEn appelle à une nouvelle révolution électrique. Pas des mesurette par-ci par-là, mais un plan clair et ambitieux de remplacement d'une grande partie des consommations d'énergie fossile par l'électricité décarbonée.

« Il faut que nous arrêtons d'avoir l'électricité honteuse, » a dit récemment un responsable de l'administration. Comme il a raison ! Dès lors, le gouvernement devrait mettre fin à une fiscalité défavorable à l'électricité décarbonée par rapport au gaz, ainsi qu'aux subventions des solutions fossiles dans les aides à la transition énergétique. Il devrait fixer les obligations réglementaires du bâtiment en énergie finale et imposer une trajectoire de réduction des émissions de CO₂ par paliers successifs, à l'instar de la réglementation européenne des véhicules. Il devrait aider les collectivités locales à mettre en place des schémas territoriaux d'implantation de bornes de recharge accessibles au public. Nous sommes prêts à EdEn à contribuer à cette révolution aux côtés de l'État, des élus, des entreprises et de nos concitoyens.

Madame Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire, l'a dit fort justement : « Je trouve surprenant que des gens qui veulent réduire les émissions de GES soient contre l'électricité... Car celle-ci est largement décarbonée... ».

Il faut poursuivre sans relâche nos efforts. Hélas l'année 2020 commence sous le signe d'une violente épidémie qui domine toute autre préoccupation. Elle prend nos gouvernements au dépourvu et casse les uns après les autres les ressorts de nos économies. À l'heure où j'écris ces lignes je ne sais pas encore si l'après-coronavirus ressemblera à l'avant. J'espère que nous aurons appris à surmonter ensemble une inquiétante menace de façon à être plus fort pour les affronter toutes.

2019 EN CHIFFRES



ÉDITO



Gilles Rogers-Boutbien
Secrétaire général d'Équilibre des Énergies

Quelle année 2019 ! Alors que les deux premières années du mandat du président de la République Emmanuel Macron avaient été placées sous le signe de la concertation entre les acteurs de la transition énergétique, 2019 a marqué une accélération significative de la politique du chef de l'État avec trois textes clefs votés et promulgués.

D'abord avec la loi énergie-climat, qui dote la France d'un nouvel objectif : la neutralité carbone à l'horizon 2050. Dans cette perspective, la loi renforce la lutte contre les énergies fossiles et introduit plusieurs mécanismes visant à rendre impossible la vente ou la location de passoires thermiques à partir de 2028.

Ensuite avec la loi d'orientation des mobilités (LOM), qui instaure la fin de la vente des véhicules thermiques en 2040 et met en place un ensemble d'outils visant à permettre aux collectivités de déployer les infrastructures des mobilités propres et les zones à faibles émissions mobilité (ZFE).

Enfin avec la loi économie circulaire qui permet d'étendre la responsabilité des industriels dans la gestion des déchets à la filière du bâtiment, facilite les cessions de constructions temporaires et la sortie du statut de déchet pour les matériaux issus des opérations de construction et de démolition.

Il faut saluer ces mesures qui vont dans le sens d'une transition écologique pragmatique et acceptable pour les acteurs économiques. Mais, face à l'urgence climatique, il faut aussi en souligner les insuffisances et mobiliser le Gouvernement et les entreprises pour aller plus loin et plus vite. Équilibre des Énergies a participé activement à l'élaboration de ces mesures, tout au long du processus législatif et d'application réglementaire. Nos contributions au dialogue politique se sont toujours assises sur la même exigence : nous appuyer sur des fondements solides, et des positions issues des travaux menés par notre comité scientifique et nos groupes de travail.

En outre, je me réjouis de voir que des opérations, pensées et élaborées au sein de notre organisation, comme celles visant à remplacer les chaudières au gaz / fioul et les grille-pain, soient devenues des réalités en 2019 grâce à l'émergence d'opérations « coups de pouce » orchestrées par les pouvoirs publics. Ces opérations permettent de changer à moindre frais des solutions de chauffage inadaptées à la trajectoire de décarbonation par des pompes à chaleur ou des radiateurs performants au pilotage intelligent... Une très bonne nouvelle pour le climat, mais aussi pour les factures des Français.

Toutefois, n'oublions pas que la route de la transition énergétique reste longue. Les éléments que j'ai évoqués plus haut devront être mis en œuvre, prouver leur efficacité et sans doute être renforcés au cours des prochaines années.

Pour conclure, notre rapport d'activité trace le sillon de l'action d'Équilibre des Énergies pour 2020 : une année particulièrement cruciale au regard du nouveau cycle qui s'ouvre en Europe et du *Green Deal* par lequel l'UE entend préparer la neutralité climatique en 2050. Un *Green Deal* qui aura inévitablement des conséquences directes dans les législations nationales...

Je vous souhaite une très bonne lecture !

EN BREF

L'association Équilibre des Énergies

ÉQUILIBRE DES ÉNERGIES

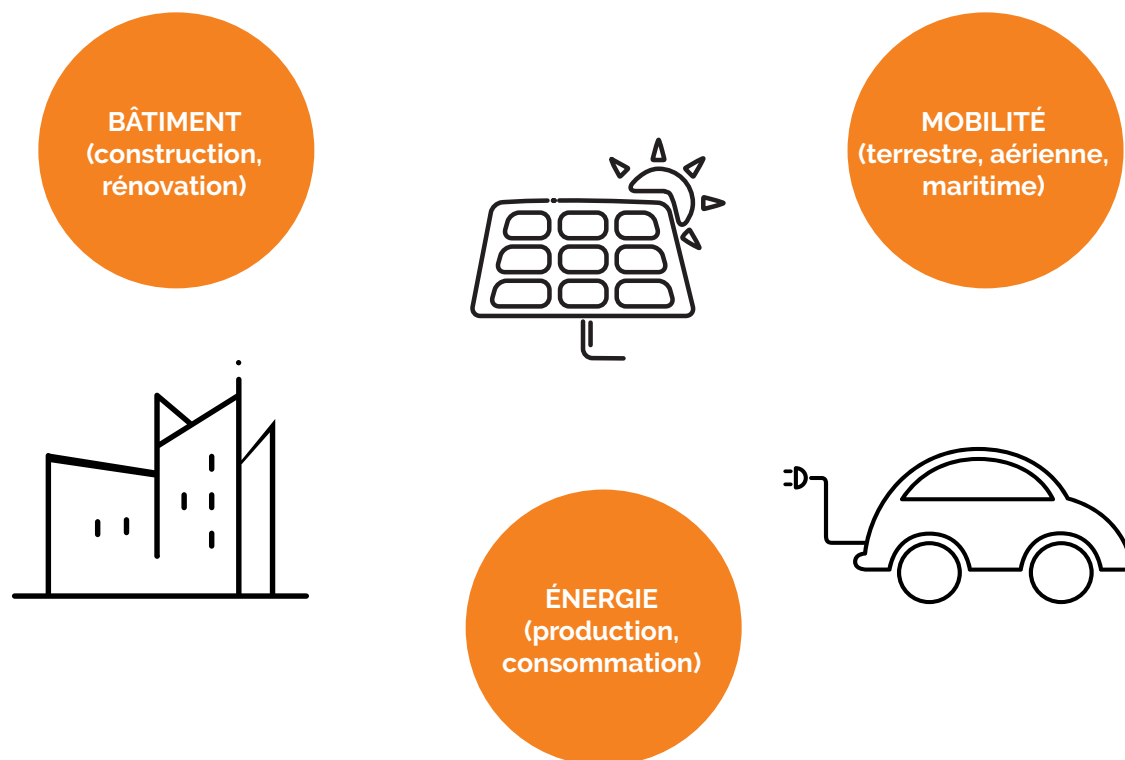
Équilibre des Énergies fédère des entreprises de l'Énergie, du Bâtiment et de la Mobilité désireuses de promouvoir des mesures concrètes allant dans le sens d'une transition énergétique durable et profitable à tous. Ses membres appartiennent au tissu économique : grands groupes industriels, PME, TPE, syndicats, fédérations professionnelles, artisans et associations de consommateurs. Autant d'acteurs qui portent l'innovation et l'excellence industrielle de notre pays.

Le fil conducteur de l'association est la réduction des émissions de la France en gaz à effet de serre et donc la sortie progressive de sa dépendance aux énergies fossiles.

Équilibre des Énergies fait ainsi sien l'objectif de neutralité pour le climat porté par l'Union européenne et par la France, en associant transition énergétique à transition numérique, performance économique, recherche d'un meilleur niveau de vie et progrès social.

Le président d'Équilibre des Énergies est l'ancien ministre de l'Environnement et ancien ambassadeur des questions internationales sur le climat : **Brice Lalonde**.

NOS SECTEURS D'ACTIVITÉ



EN BREF

NOS OBJECTIFS

L'objectif premier d'Équilibre des Énergies est de promouvoir l'usage de solutions décarbonées dans les principaux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre : le bâtiment et la mobilité.

Interlocuteur régulier des pouvoirs publics, Équilibre des Énergies intervient dans la discussion des textes législatifs et réglementaires et apporte ses analyses et ses recommandations.

Équilibre des Énergies propose des mesures concrètes à différentes échelles de temps en privilégiant le court terme car le climat, les citoyens, les entreprises et les politiques ne peuvent attendre et ont besoin d'actions rapides et efficaces.

S'inscrivant dans une vision prospective, ses propositions sont élaborées grâce aux travaux de son Comité scientifique, économique, environnemental et sociétal (CSEES) et à la connaissance des réalités du terrain de ses membres.

Elles ont pour ambition de faire cohabiter acceptabilité sociale, réalités économiques du pays et efficacité de chaque euro investi dans la lutte contre le dérèglement climatique. Elles visent en particulier à :



Contribuer à la rénovation énergétique des bâtiments, tout particulièrement ceux occupés par les ménages modestes, afin notamment d'atteindre l'objectif de 500 000 rénovations par an



Construire des bâtiments neufs, économiques, durables, confortables et rejetant très peu de CO₂, tant durant leur construction que leur exploitation



Faciliter le déploiement de solutions de mobilité respectueuses de l'environnement



Promouvoir le recours aux énergies décarbonées, partout où elles sont compétitives



Exploiter les synergies entre systèmes énergétiques, notamment par une gestion active des besoins, de façon à alléger la charge des infrastructures de production et de distribution

GOVERNANCE



GOUVERNANCE

L'association

LA PRÉSIDENTE

- Monsieur **Brice Lalonde**, Président
- Monsieur **Jean Bergougnoux**, Président d'honneur
- Monsieur **Serge Lepeltier**, Président d'honneur

LE COMITÉ SCIENTIFIQUE, ÉCONOMIQUE, ENVIRONNEMENTAL ET SOCIÉTAL

- Monsieur **Jean-Pierre Hauet**, Président
- Monsieur **Etienne Beeker**, Conseiller scientifique
- Monsieur **Claude Monméjean**, Conseiller scientifique

L'ÉQUIPE

- Monsieur **Gilles Rogers-Boutbien**, Secrétaire général
- Monsieur **François Moutot**, Délégué aux affaires régionales
- Madame **Brigitte Théron**, Assistante du président et du secrétaire général
- Monsieur **Sébastien Jolie**, Chargé de mission
- Monsieur **Cecil Coulet**, Conseiller Europe et économie circulaire
- Monsieur **Olivier Lagrange**, Conseiller Énergie et Mobilité

GOUVERNANCE

Le conseil d'administration

18 juin 2019

ADMINISTRATEURS PERSONNES PHYSIQUES

- Monsieur **Brice Lalonde**, Président
- Monsieur **Jean Bergougnoux**, Président d'honneur
- Monsieur **Serge Lepeltier**, Président d'honneur
- Monsieur **Claude Monméjean**, Trésorier
- Monsieur **Gilles Rogers-Boutbien**, Secrétaire général
- Monsieur **Philippe Christophe**, Vice-président, Président de **Synerciel**
- Monsieur **Yves le Camus**, Administrateur, Secrétaire général du **Groupe Muller**

ADMINISTRATEURS PERSONNES MORALES

- L'association **Familles de France**, Vice-président, représentée par Monsieur **Charly Hee**, ou par Madame **Virginie Durin** ou par Monsieur **Luc Baranger**
- Les **Constructeurs et Aménageurs de la Fédération française du bâtiment - LCA-FFB**, Vice-président, représentés par Monsieur **Grégory Monod** ou par Monsieur **Christophe Boucaux**
- La société **Vinci Construction**, Vice-président, représentée par Monsieur **Jean-Serge Boissavit**, ou par Madame **Elise Bon**
- La société **Nissan West Europe**, Vice-président, représentée par Monsieur **Guillaume Boisseau** ou par Monsieur **Brice Fabry**
- La société **Bouygues Construction**, Vice-président, représentée par Monsieur **Philippe Bonnavé** ou par Monsieur **Servan Lacire**
- L'**Union des industriels et constructeurs bois - UICB**, Vice-président, représentée par Monsieur **Christian Louis-Victor**

- La société **Atlantic SFDT**, Administrateur, représentée par Monsieur **Pierre-Louis François** ou par Monsieur **Thierry de Roquemaurel**
- La société **Delta Dore**, Administrateur, représentée par Monsieur **Pascal Portelli** ou par Monsieur **Christophe Guyard**
- La société **Électricité de France - EDF**, Administrateur, représentée par Monsieur **Marc Benayoun** ou par Monsieur **Frédéric Busin**
- La société **Enedis**, Administrateur, représentée par Madame **Marianne Laigneau** ou par Monsieur **Jean-Baptiste Galland**
- La **Fédération des promoteurs immobiliers - FPI**, Administrateur, représentée par Madame **Alexandra François-Cuxac** ou par Monsieur **Alexis Rouque**
- L'association **Promotelec**, Administrateur, représentée par Madame **Chantal Degand** ou par Madame **Florence Delettre**
- La société **Schneider Electric France**, Administrateur, représentée par Madame **Christel Heydemann** ou par Monsieur **Vincent Minier**
- La société **Groupe Muller**, Administrateur, représentée par Monsieur **Pascal Teurquetil** ou par Monsieur **Éric Baudry**
- La société **Volkswagen Groupe France**, Administrateur, représentée par Monsieur **Luc Chausson**
- La société **Réseau de transport d'électricité - RTE**, Administrateur, représentée par Monsieur **François Brotttes** et par Monsieur **Hervé Mignon**

GOUVERNANCE

Les membres

LES MEMBRES

au 31/12/2019

ASSOCIATIONS DU BÂTIMENT

- AFCOBOIS - Syndicat français de la construction bois
- Union des industriels et constructeurs bois (UICB)
- Fédération des promoteurs immobiliers (FPI)
- Les Constructeurs et Aménageurs de la FFB (LCA-FFB)
- FFB Grand Paris
- Union sociale pour l'habitat (USH)

ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS

- Familles de France

INDUSTRIELS

- ABB
- Actis
- Bouygues Construction SA
- Daikin
- Dalkia
- Dalkia Smart Building
- Danfoss
- Deleage
- Delta Dore
- Eiffage Énergie
- France Air
- Générale du Solaire
- Groupe Atlantic
- Groupe Axenco
- Groupe Muller
- Panasonic
- SAS Économie d'Énergie
- Schneider Electric France
- Solaire Direct
- Systovi
- Technibel
- Veolia
- Vinci Construction

MOBILITÉ

- Nissan
- SNCF
- Volkswagen

PRODUCTEURS & FOURNISSEURS D'ÉNERGIES

- Commission internationale des grands barrages (CIGB)
- Direct Énergie
- EDF

GESTIONNAIRES DE RÉSEAUX

- Enedis
- Réseau de transport d'électricité (RTE)

ASSOCIATIONS ET SYNDICATS PROFESSIONNELS

- Association française de pompes à chaleur (AFPAC)
- Association nationale des régies de services publics et des organismes constitués par les collectivités locales (ANROC)
- Association de promotion des usages durables de l'électricité dans le bâtiment résidentiel et petit tertiaire (PROMOTELEC)
- Conseil national de l'ordre des architectes (CNOA)
- Consuel
- Innovation Plasturgie Composite Laval (IPC)
- Institut européen du cuivre
- Fédération des distributeurs de matériel électrique (FDME)
- Fédération des électriciens (FEDELEC)
- Fédération française des intégrateurs électriciens (FFIE)
- Fédération des industriels du génie numérique, énergétique et sécuritaire (IGNES)
- Groupement interprofessionnel des fabricants d'appareils d'équipement ménager (GIFAM)
- Syndicat des professionnels de l'énergie solaire (ENERPLAN)
- Synerciel

GOUVERNANCE



COMMENT ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050 ?

Réflexions et actions



COMMENT ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050 ?

La neutralité carbone, le fil conducteur des travaux d'Équilibre des Énergies

Annoncée en juillet 2017 dans le cadre du Plan Climat, la neutralité carbone est devenue en 2019 le principal objectif de la politique énergétique et climatique française.

Cet objectif augmente largement celui issu de l'Accord de Paris puisque l'on passe d'un « facteur 4 » à une division par « au moins 6 » des émissions de gaz à effet de serre et au développement de la capacité à stocker du CO₂. Réaliser cet objectif nécessite :

- **d'accélérer la décarbonation** en remplaçant les énergies fossiles (gaz naturel, fioul, charbon, etc.) par des énergies décarbonées, afin de réduire les émissions de CO₂ ;
- **d'améliorer l'efficacité énergétique** et la sobriété, afin de réduire les consommations énergétiques ;
- **d'augmenter la capacité de la France à stocker des gaz à effet de serre.**

Dans ce contexte d'une ambition climatique et énergétique renforcée, Équilibre des Énergies, à travers son Comité scientifique, économique, environnemental et sociétal (CSEES) et ses groupes de travail, a axé ses travaux sur l'identification de mesures concrètes à mettre en œuvre par les pouvoirs publics pour atteindre la neutralité carbone.



COMMENT ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050 ?

LE COMITÉ SCIENTIFIQUE, ÉCONOMIQUE, ENVIRONNEMENTAL ET SOCIÉTAL (CSEES)



Jean-Pierre Hauet,
Président du Comité
scientifique, économique,
environnemental et sociétal



Ouvert à tous les membres de l'association, le CSEES se réunit en séance plénière à un rythme mensuel et a pour double rôle de :

- **garantir la qualité et l'impartialité des analyses et prises de position de l'association ;**
- **élaborer une vision prospective partagée par les membres de l'association mettant en particulier l'accent sur l'apport des solutions innovantes à moyen et long terme.**

À chacune de ses réunions, le point est fait sur l'actualité, les études en cours et sur les synergies possibles entre les différents groupes de travail de l'association. L'ensemble des réflexions est mené dans une optique inter-filières énergie, bâtiment, mobilité.

Son président Jean-Pierre Hauet assure la coordination des travaux et leur synthèse. Ils sont ensuite diffusés en interne auprès des membres, comme en externe auprès des décideurs lors des rendez-vous de l'association, via les réseaux sociaux ou dans les médias.

Les sujets traités :

Énergie :

- Autoconsommation : bilan et perspectives
- L'incidence sur la sécurité d'approvisionnement du développement des usages de l'électricité
- L'hydrogène : perspectives de production et d'utilisation
- Présentation du bilan électrique prévisionnel 2019 de RTE

Bâtiment :

- Le remplacement des chaudières fioul par des pompes à chaleur
- Le projet GABARIT ; Les double *smart grids* – le cas de l'éco-quartier de Nanterre
- Les bâtiments intelligents, vus sous l'angle du HVAC
- Les technologies bas carbone pour le bâtiment
- L'intelligence artificielle dans le bâtiment

Mobilité :

- Les enjeux du cobalt pour la mobilité électrique
- Présentation de l'étude « Ensemble vers la mobilité électrique »
- Le raccordement à quai des navires
- La neutralité carbone dans les transports : un scénario possible
- *Smart charging* et V2G
- Comment faire baisser les émissions de CO₂ des voitures ?
- L'intégration du véhicule électrique dans le système électrique

COMMENT ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050 ?

LES GROUPES DE TRAVAIL (GT)

Afin de compléter les activités du CSEES et d'approfondir certaines questions, Équilibre des Énergies fait appel à l'expertise de ses groupes de travail (GT). Travaillant sous l'égide du président du CSEES, Jean-Pierre Hauet, les animateurs des GT participent à l'approfondissement des travaux d'EdEn.

Pour renforcer les actions de notre association au niveau européen, en particulier au moment où un nouveau cycle s'ouvre avec le *Green New Deal*, EdEn a ouvert cette année un quatrième groupe de travail spécifiquement dédié à l'Union européenne.

GT1 : Bâtiment : construction et rénovation



Co-animé par
Claude Monméjean
et **Olivier Lagrange**

Sujets traités :

- Élaboration de la Réglementation environnementale 2020 (RE 2020)
- Réforme du diagnostic de performance énergétique (DPE)
- Revue de la définition des logements à consommation excessive, dits « passoires thermiques »
- Élaboration des 5^e et 6^e périodes des certificats d'économie d'énergie (CEE)

GT2 : Mobilité électrique



animé par
Olivier Lagrange

Sujets traités :

- Élaboration et application de la loi d'orientation des mobilités (LOM)
- Réalisation de l'étude « Ensemble vers la mobilité électrique 2019 - 2025 - 2030 »
- Réflexion autour du déploiement des bornes de recharge et de la massification du V2X

GT3 : Politiques régionales



Co-animé par
François Moutot
et **Etienne Beeker**

Sujets traités :

- Implantation d'EdEn dans les territoires en prévision des élections locales qui auront lieu en 2020 et 2021

GT4 : Europe



animé par
Cecil Coulet

Sujets traités :

- Révision de la directive de 2006 sur les batteries
- Révision de la directive de 2014 sur une infrastructure adaptée aux carburants alternatifs
- Élaboration de la réglementation sur l'étiquetage énergétique pour émetteurs de chauffage décentralisés
- Révision du règlement sur les produits de construction

COMMENT ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050 ?

Décarboner les transports « Ensemble vers la mobilité électrique 2019 - 2025 – 2030 »

Considérant qu'il est primordial de baser ses analyses sur des éléments chiffrés, plusieurs membres de l'association (Bouygues E&S, EDF, Enedis, Schneider Electric, Volkswagen) ont participé avec le cabinet Wavestone à une étude intitulée « Ensemble vers la mobilité électrique 2019 - 2025 – 2030 ».

Cette étude publiée en avril 2019 a permis de mettre en avant un ensemble de recommandations pratiques, à destination des pouvoirs publics, et tout particulièrement des parlementaires qui étaient en train d'examiner la loi d'orientation des mobilités (LOM),

POURQUOI CETTE ÉTUDE ?

Équilibre des Énergies considère que malgré des objectifs très ambitieux de développement de la mobilité électrique (4,8 millions de voitures particulières en 2028 auxquelles s'ajouteront 500 000 véhicules utilitaires légers) et une politique volontariste des pouvoirs publics, il existe encore de nombreux freins qui empêchent une massification du véhicule électrique au rythme escompté, et qu'il convient de lever, parmi lesquels :

- Des blocages subjectifs, notamment avec **l'image encore insuffisamment positive du véhicule électrique et une méconnaissance de ses avantages par les usagers**. Le choix de la motorisation électrique est pénalisé par la forte aversion au risque du client, particulier comme entreprise, avec l'idée qu'il est préférable d'attendre. La majorité des clients potentiels ne sont pas conscients des bénéfices apportés par le véhicule électrique.
- La difficulté pour chacun de disposer d'un point de charge, de préférence au niveau de son logement ou à défaut en entreprise.
 - **Chez les particuliers**, un effort considérable d'information et d'anticipation par le futur propriétaire est nécessaire pour répondre à des questions très concrètes telles que : comment disposer d'un point de charge en logement collectif ou en maison individuelle sans place de parking ? Comment s'assurer que sur un

parcours il y aura suffisamment d'infrastructures de recharge accessibles et en état de fonctionnement ? Quel sera le temps de trajet ?

- **En entreprise, les obstacles restent nombreux**. La fiscalité et la réglementation recèlent des entraves à l'électrification (calcul de l'avantage en nature pénalisant les véhicules de fonction électriques, statut fiscal de la recharge en entreprise, gestion de la recharge plus complexe, etc.). Il reste beaucoup de travail à fournir pour modifier les procédures de décisions internes aux entreprises et lever les obstacles.



COMMENT ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050 ?

21 mesures pour assurer le succès de la mobilité électrique : les recommandations d'Équilibre des Énergies

Des actions réparties en 21 recommandations articulées autour de trois grands domaines :



La transformation de l'image du véhicule électrique auprès du grand public et des entreprises, à travers une communication d'ensemble et un accompagnement des acteurs prêts à soutenir la transition mais n'ayant pas les compétences nécessaires.

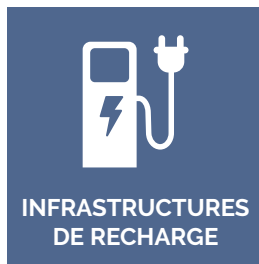
- > Mieux faire connaître les points forts du véhicule électrique dans la transition énergétique
- > Mieux faire connaître les avantages du véhicule électrique pour l'utilisateur
- > Construire des expériences d'achat propres au véhicule électrique
- > Sensibiliser et former les métiers en lien direct avec le client
- > Organiser une campagne de communication en direction des entreprises
- > Favoriser la transition des taxis et VTC vers le véhicule électrique
- > Accompagner les collectivités dans leur politique de mobilité et de promotion du véhicule électrique



Le déploiement d'une offre plus large de véhicules et de services rendant le véhicule électrique plus attractif que le véhicule thermique. L'ambition doit être de déployer une filière européenne puissante du véhicule électrique, s'étalant de l'amont à l'aval de la chaîne de valeur.

- > Pérenniser pendant trois ans les incitations financières à l'acquisition d'un véhicule électrique
- > Soutenir le développement d'une industrie française et européenne du véhicule électrique, y compris des batteries
- > Adapter la fiscalité afin de placer le véhicule électrique à parité avec le véhicule thermique
- > Accompagner la vente de véhicules électriques de services levant les obstacles pour le client
- > Informer et rassurer les utilisateurs sur la localisation et la disponibilité des bornes accessibles au public
- > Préparer et stimuler le marché de l'occasion
- > Sécuriser la valeur de revente (diagnostic batteries)

COMMENT ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050 ?



Le développement d'infrastructures de recharge suffisantes pour donner aux électromobilistes l'assurance d'un rayon d'action suffisant.

- > Élaborer et piloter des schémas directeurs d'implantation des IRVE accessibles au public
- > Confier aux gestionnaires de réseau de distribution une mission de service public de référent technique dans le déploiement d'IRVE dans les copropriétés
- > Débloquer l'accès à la recharge à domicile en logement collectif
- > Accélérer l'équipement des parkings publics en IRVE
- > Favoriser le développement des IRVE sur les parkings employés des entreprises
- > Déployer une IRVE sur autoroutes et voies rapides permettant les longs trajets
- > Conseiller les acteurs économiques sur l'équipement en IRVE de leurs parking clients
- > Préparer le déploiement de nouveaux modes d'échanges entre véhicules, bâtiments et réseaux



COMMENT ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050 ?

Les actions d'Équilibre des Énergies en faveur des lois sur la neutralité carbone



Loi énergie-climat

Plus qu'une simple retranscription de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC), la loi énergie-climat a aussi largement traité le sujet de la rénovation énergétique des bâtiments.

Après des parlementaires, Équilibre des Énergies a milité pour une plus grande intégration de l'énergie consommée (appelée aussi « énergie finale »), c'est-à-dire celle livrée et payée par le consommateur. L'énergie consommée doit être systématiquement employée dans les dispositifs liés à la rénovation énergétique car elle constitue la valeur réellement représentative des factures, et de la qualité intrinsèque du bâtiment et de ses installations.

Sous l'impulsion des parlementaires, l'énergie consommée a fait son apparition dans plusieurs articles de la loi énergie-climat, faisant de ce critère un indicateur de plus en plus important pour mesurer la performance énergétique des bâtiments.

Ainsi, dès 2023, la loi énergie-climat instaurera une performance minimale exprimée seulement en énergie consommée pour la mise en location des logements (logement décent). La consommation excessive des logements sera

mesurée en énergie primaire et consommée, et ces logements à consommation excessive - dits « passoires thermiques » - seront interdits à la vente et à la location à partir de 2028. Enfin, le diagnostic de performance énergétique (DPE) devra intégrer l'énergie primaire et consommée.

De plus, Équilibre des Énergies a soutenu l'idée, reprise dans la loi, que les opérations financées par les **certificats d'économie d'énergie** (CEE) ne devaient pas dégrader le bilan CO₂, ce qui pouvait être le cas auparavant.

COMMENT ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050 ?



Loi d'orientation des mobilités

Élaborée dans le but d'être une loi majeure dans le domaine des transports, à l'instar de la loi d'orientation des transports intérieurs (LOTI) votée en 1982, la loi d'orientation des mobilités (LOM) comprenait en son sein un volet conséquent consacré au développement des mobilités propres.

Au cours de son examen, Équilibre des Énergies a milité pour un meilleur accompagnement des collectivités territoriales dans l'installation et la gestion des bornes de recharge, prérequis indispensable à la massification du véhicule électrique et à la fin de la vente des véhicules thermiques en 2040.



Avec la LOM, les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) pourront s'appuyer sur les gestionnaires de réseau pour déployer des bornes aux endroits les plus pertinents, notamment grâce à la création du schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public.

De plus, une dérogation pour la prise en charge financière, à titre temporaire, a été mise en place pour faciliter la massification de ces schémas à un prix avantageux pour les collectivités.

Par ailleurs, Équilibre des Énergies a œuvré pour faciliter le droit à la prise pour les particuliers dans les logements collectifs. Au final, le droit à la prise a été réaffirmé par la loi, notamment avec plusieurs ajustements réduisant les délais pour installer des bornes de recharge.



COMMENT ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050 ?

Loi relative à la lutte contre le gaspillage et pour l'économie circulaire

La loi économie circulaire a été proposée par le Gouvernement afin de faciliter la réduction de la production de déchets en France. La proposition centrale de ce projet de loi était un renforcement et un élargissement du principe de responsabilité élargie du producteur (REP) – dit « principe du pollueur payeur ». Équilibre des Énergies a bien sûr soutenu cette initiative qui va favoriser le développement des produits durables et faciliter la valorisation des matériaux et produits en seconde vie, bénéficiant ainsi tant aux consommateurs qu'aux producteurs soucieux de la durabilité de leurs produits.

Le texte proposé par le Gouvernement présentait néanmoins un certain nombre de lacunes, notamment la notion d'économie de carbone. Cette notion était au départ totalement absente du texte et le principe de réemploi était largement laissé au second plan au profit de la notion de recyclage. EdEn a donc proposé aux sénateurs puis aux députés des propositions visant à compléter le texte en favorisant le réemploi et la réduction des émissions de gaz à effet de serre et en encadrant le fonctionnement des éco-organismes.



Nos échanges avec les parlementaires ont été fructueux : plusieurs de nos propositions ont été intégrées au texte. Parmi elles, des amendements facilitant les cessions de constructions temporaires, excluant les déchets inertes de l'obligation de collecte sans frais et facilitant la sortie du statut de déchet ont été déposés et adoptés en séance plénière à l'Assemblée nationale.

Équilibre des Énergies poursuit bien sûr son implication dans les débats liés à l'économie circulaire et c'est aussi vers Bruxelles et l'Union européenne que se portera notre activité en faveur de la circularité en 2020.



COMMENT ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050 ?

Rénovation énergétique : accélérons !

Réduire le reste à charge des solutions propres : la mise en application de deux recommandations d'Équilibre des Énergies

La crise des « gilets jaunes » montre que la transition écologique, pour être acceptable, doit être solidaire et bénéficier à tous les Français. Par conséquent, aider ceux qui subissent la double peine – factures élevées et fortes émissions de CO₂ – doit être la priorité de toute action des pouvoirs publics.

Pour répondre à cet impératif, Équilibre des Énergies a recommandé aux pouvoirs publics de monter des opérations de rénovation visant à diminuer le reste à charge de solutions matures

Peut-on aller plus loin pour remplacer les chaudières fossiles et les grille-pain ?

Dans le cadre de la transformation du crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) en prime pour tous les Français à partir de 2021, Équilibre des Énergies préconise :

- de renforcer le soutien aux pompes à chaleur pour remplacer les chaudières fossiles ;
- d'inclure les radiateurs électriques performants au pilotage intelligent comme solution soutenue dans la prime.

De plus, pour remplacer les grille-pain à un coût raisonnable, une autre solution intéressante existe sur le marché avec les pompes à chaleur air/air qui fonctionnent avec la chaleur renouvelable de l'air ambiant extérieur au logement. Pour notre association, cette solution mériterait aussi d'être soutenue dans les différents dispositifs incitatifs de l'État.



qui remplacent avantageusement les chaudières à fioul et les convecteurs électriques obsolètes, autrement appelés « grille-pain ».

Au cours de l'année 2019, ces recommandations furent reprises avec la création de deux opérations par l'État, la première fut initiée en avril et nommée « Prime à la conversion des chaudières fossiles ». Elle a permis à certains ménages d'acquérir une pompe à chaleur pour un reste à charge de 1 euro si celle-ci remplaçait une chaudière fossile, fioul ou gaz, deux énergies fossiles fortement émettrices en CO₂.

La seconde, lancée au cours de l'été, a créé une prime pour le remplacement des grille-pain par des radiateurs électriques performants au pilotage intelligent. Pour les ménages modestes, cette prime est à la hauteur de 100 euros par radiateur, pour les autres ménages 50 euros.

COMMENT ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050 ?

Pour un diagnostic de performance énergétique (DPE) qui oriente vers la baisse des factures et des émissions de CO₂

Actuellement en cours de révision par les pouvoirs publics, le diagnostic de performance énergétique (DPE) est pour notre association le dispositif clef de la rénovation énergétique du fait de son impact sur la valeur des logements.

C'est pourquoi Équilibre des Énergies y attache une attention toute particulière et veut contribuer à en faire un dispositif qui guide les Français vers des rénovations qui feront baisser leurs émissions de CO₂ et leurs factures.

Pour ce faire, Équilibre des Energies préconise un DPE assis sur l'énergie consommée, dite « finale et révélatrice des consommations », ainsi que sur les émissions de CO₂. À ces deux indicateurs principaux, Équilibre des Énergies recommande d'ajouter un ensemble d'indicateurs annexes qui renseigneront sur les dépenses indicatives, la qualité du bâti ou encore le degré d'intelligence intégrée au bâtiment. Retrouvez ci-dessous la proposition de maquette de présentation de la première page du DPE.

Diagnostic de performance énergétique N° : xx/yyy/zz Valable jusqu'au : .../.../.....	
Type de bâtiment : Bâtiment R+4 (3 ^e étage) Année de construction : 2016 Surface habitable : 75 m ² Adresse : 24, rue du diagnostic Zone climatique : H2B	Date (visite) : 24 septembre 2019 Diagnostiqueur : Certification : Obtenue le : Signature :
Propriétaire (ou occupant) : Nom : Adresse :	Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) : Nom : Adresse :
Énergie consommée Consommation annuelle conventionnelle d'énergie consommée (chauffage, eau chaude, refroidissement, éclairage)	Émissions de gaz à effet de serre (calculées pour les usages pris en compte dans l'évaluation des consommations conventionnelles d'énergie)
Logement très économe : 18 kWh d'énergie consommée par m ² et par an - Étiquette Énergie A+	Logement faiblement émissif : 5 kg d'équivalent CO ₂ par m ² et par an - Étiquette CO ₂ A
<p> ≤ 20 A+ 20 à 30 A 31 à 54 B 55 à 89 C 90 à 139 D 140 à 199 E ≥ 200 F/G </p>	<p> ≤ 2 A+ 3 à 5 A 6 à 10 B 11 à 20 C 21 à 35 D 36 à 55 E ≥ 56 F/G </p>
Indicateur de dépenses théoriques annuelles Tous usages confondus - Estimation conventionnelle sur la base des prix moyens de l'énergie à la date d'établissement du diagnostic.	<p>550 € Dépenses théoriques annuelles en énergie (base 2019) Échelle de référence en €/m²/an</p>
Indicateur de consommation d'énergie primaire (en kWhep/m ² .an)	<p>0 140</p>
Autres indicateurs (Nota : ces indicateurs sont donnés à titre indicatif)	<p> Qualité du bâti Qualité des installations thermiques Ratio de chaleur renouvelable Taux d'autosatisfaction des besoins en électricité Indicateur de potentiel d'intelligence </p>

COMMENT ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050 ?

Construction : vers un rééquilibrage salubre de la réglementation

Depuis sa création, Équilibre des Énergies dénonce les effets néfastes de la RT 2012. En effet, celle-ci a créé une situation de quasi-monopole pour le gaz fossile dans les logements collectifs neufs et a permis son développement massif dans les maisons individuelles.

Comment a-t-on pu en arriver à une telle augmentation de la part du gaz fossile alors que la RT 2012, créée dans la continuité du Grenelle de l'environnement, avait pour ambition d'aller plus loin que la RT 2005 dans la lutte contre le dérèglement climatique ?

Tout d'abord, les pouvoirs publics de l'époque n'avaient pas cru bon de prendre en compte les émissions de gaz à effet de serre liées à l'utilisation des énergies, comme si elles se valaient toutes et qu'un kWh gaz avait sur le climat un impact équivalent à un kWh électrique.

Puis, les pouvoirs publics avaient appliqué un handicap à l'électricité avec le recours au critère énergie primaire pour quantifier les consommations d'énergie. Ainsi, un logement

Qu'en est-il aujourd'hui ? Deux premiers arbitrages dans le sens du climat :

Avec les dernières annonces gouvernementales dans le cadre de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), Équilibre des Énergies se réjouit des deux choix forts de l'exécutif :

- les émissions de CO₂ des bâtiments seront prises en compte dans la future Réglementation des bâtiments neufs (RE 2020), et le faible impact du chauffage électrique sur le climat a été affirmé avec la révision à la baisse de son contenu CO₂ (79g par kWh contre 227 pour les chaudières à gaz¹) ;
- le coefficient de conversion de l'électricité en énergie primaire a été revu à la baisse, dans l'optique d'anticiper l'accroissement de la part des énergies renouvelables, et est passé à 2,3.

1. www.carbone4.com/analyse-chaudieres-gaz-climat/

utilisant de l'électricité décarbonée devait consommer 2,58 fois moins qu'un logement gaz pour être construit, ce qui a donné un avantage comparatif au gaz fossile totalement en inadéquation avec l'urgence climatique.

C'est pour ces raisons qu'Équilibre des Énergies plaide de longue date auprès des pouvoirs publics pour une prise en compte des émissions des gaz à effet de serre dans les bâtiments neufs et un traitement équitable de l'électricité décarbonée par rapport aux énergies fossiles.

Pour la mise en place d'une trajectoire carbone de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les bâtiments neufs

Alors que le Gouvernement annonce que les bâtiments neufs pourraient être soumis à un seuil maximal d'émissions de CO₂ pendant leur vie, Équilibre des Énergies salue cette décision. Elle constitue une avancée importante dans la décarbonation des bâtiments neufs et ouvre la voie à l'adoption d'une trajectoire carbone. Cela constitue une avancée importante dans la décarbonation des bâtiments neufs.

C'est le sens de la proposition d'Équilibre des Énergies : plutôt que de figer un seuil d'émissions de CO₂ pour les 10 prochaines années, il nous apparaît préférable de mettre en place dès le 1^{er} janvier 2021 une stratégie de progrès avec des plafonds d'émissions dégressifs, tels qu'il en existe déjà dans le règlement européen relatif aux émissions des véhicules neufs. En l'état actuel des techniques, une telle trajectoire devrait à minima réduire par quatre d'ici 10 ans les émissions de CO₂ en exploitation des bâtiments neufs.

Et pourquoi ne pas aller plus loin en élargissant cette logique aux logements existants qui représenteront 70 % du parc de logements en 2050 ? C'est pour cela qu'Équilibre des Énergies appelle « à lier l'octroi de toutes les aides publiques à la rénovation à une amélioration de la performance climatique ».



COMMENT ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050 ?

L'action d'Équilibre des Énergies à l'échelle européenne

En 2019 nous avons également accéléré le déploiement de notre activité à l'échelle européenne. Le climat étant un enjeu global par nature, c'est en grande partie au niveau de l'Union européenne que sont décidées les orientations et les actions qui permettront d'atteindre l'objectif de neutralité carbone que nous nous sommes fixés pour 2050.

Afin de poursuivre cette trajectoire de décarbonation, les enjeux liés au développement de la mobilité électrique et au déploiement des équipements de chauffage propres et accessibles à tous les ménages sont cruciaux. Notre action s'est concentrée en particulier sur trois dossiers relatifs à ces enjeux et actuellement en discussion à Bruxelles :

- la révision prochaine de la directive de 2006 sur les batteries qui devra permettre de mieux appliquer les principes de la circularité au secteur des batteries ;
- la révision prochaine de la directive de 2014 sur l'infrastructure pour les carburants alternatifs qui devra permettre d'accélérer le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques ;
- l'élaboration d'une étiquette énergétique pour les émetteurs de chauffage décentralisés qui doit permettre une information transparente du consommateur quant à la performance et aux émissions de GES liées à leurs équipements de chauffage.

À la suite de nos échanges avec vous lors des réunions des différents groupes de travail, nous avons pu élaborer des papiers de positions sur chacun de ces dossiers ; que nous avons portés auprès des décideurs à la Commission européenne et au Parlement européen. En fin d'année, nous avons rencontré, à Bruxelles, les personnalités clés des enjeux bâtiment, énergie et mobilité seulement quelques jours après la prise de fonction de la nouvelle Commission et quelques jours avant la publication du *Green Deal* européen.

Le *Green Deal*, la feuille de route de la stratégie énergie climat de la nouvelle Commission, a dessiné les contours des initiatives qui seront proposées dans les mois à venir dans les domaines du bâtiment, de l'énergie et des transports. C'est dans le cadre de ce programme climatique que nous poursuivrons et approfondirons encore nos activités européennes tout au long de l'année 2020.



COMMENT ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050 ?

La transition énergétique en débat avec ses acteurs

Équilibre des Énergies organise régulièrement des ateliers-débats où nous convions une personnalité – politique, industrielle ou associative – qui échange pendant une heure et demie avec le public sur des sujets relatifs à la transition énergétique.

Objectif neutralité carbone en 2050 : regards croisés entre la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) et le Haut Conseil pour le climat (HCC)



Mercredi 6 novembre 2019

« Neutralité carbone : quelle stratégie française pour l'énergie et le climat ? »

Laurent Michel, Directeur général de la Direction générale de l'énergie et du climat



Mercredi 13 novembre 2019

« Mettre les mots en actes : la politique française du bâtiment et des transports sous le regard du Haut Conseil pour le climat »

Corinne Le Quéré, Présidente du Haut Conseil pour le climat



COMMENT ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050 ?

Quelles complémentarités entre EnR et nucléaire : les visions du Syndicat des énergies renouvelables (SER) et d'EDF



Mercredi 23 janvier 2019

« Coûts actuels et futurs de la transition énergétique : quelle place pour le nucléaire dans le mix énergétique français ? »

Dominique Minière, Directeur exécutif du groupe EDF en charge de la direction du parc nucléaire et thermique



Lois énergie-climat et économie circulaire : des parlementaires engagés dans la transition énergétique



Jeudi 27 juin 2019

« Rénovation énergétique des bâtiments, comment décarboner le parc existant ? »

Matthieu Orphelin, Député du Maine-et-Loire



Mercredi 27 mars 2019

« Coûts actuels et futurs de la transition énergétique : quelle place pour les énergies renouvelables dans le mix énergétique français ? »

Jean-Louis Bal, Président du Syndicat des énergies renouvelables



Mardi 8 octobre 2019

« De l'économie linéaire à l'économie circulaire : les nouveaux principes de la croissance décarbonée »

François-Michel Lambert, Député des Bouches-du-Rhône



COMMENT ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050 ?

Et aussi !



Mercredi 12 juin 2019

« Comment le CSTB accompagne la transition énergétique et environnementale dans le bâtiment ? »

Étienne Crépon, Président du CSTB et Julien Hans, Directeur énergie-environnement du CSTB



Jeudi 26 septembre 2019

« Réindustrialisation et transition écologique : compatibles, complémentaires ou opposées ? »

Olivier Lluansi, Délégué aux Territoires d'industrie auprès du ministre de l'Économie et des Finances et de la ministre de la Cohésion des territoires



Mardi 2 juillet 2019

« La géopolitique dans le contexte de la transition énergétique, entre indépendance et dépendance pour les États »

Olivier Appert, Ancien président du Conseil français de l'énergie – CFE, conseiller au centre énergie de l'IFRI



PENSER LA TRANSITION, PARTICIPER À SA RÉALISATION

Équilibre des Énergies, un média pour partager et informer sur sa vision de la transition

Considérant que la transition énergétique ne sera réussie que si elle implique toutes les strates de la société, Équilibre des Énergies se positionne comme un média à part entière. Pour ce faire, notre association est présente à la fois en support papier avec l'EdEnmag et sur Internet via le site de l'association et ses comptes sur les réseaux sociaux – Twitter, Facebook, LinkedIn.

Ces dispositifs complémentaires permettent de promouvoir l'idée d'une société énergétique meilleure où chaque énergie est utilisée rationnellement là où elle est le plus efficace.



EdEnmag

Publié à huit numéros depuis sa création, EdEnmag a pour vocation d'être un outil d'aide à la décision délivrant des messages clairs afin d'accompagner les décideurs dans leur conduite de la transition écologique dans les secteurs du bâtiment, de l'énergie et de la mobilité. Pour ce faire, il s'appuie en partie sur les travaux et recommandations du Comité scientifique, économique, environnemental et social (CSEES). La publication est accompagnée par des campagnes de communication : mailing, Facebook, Twitter, LinkedIn...



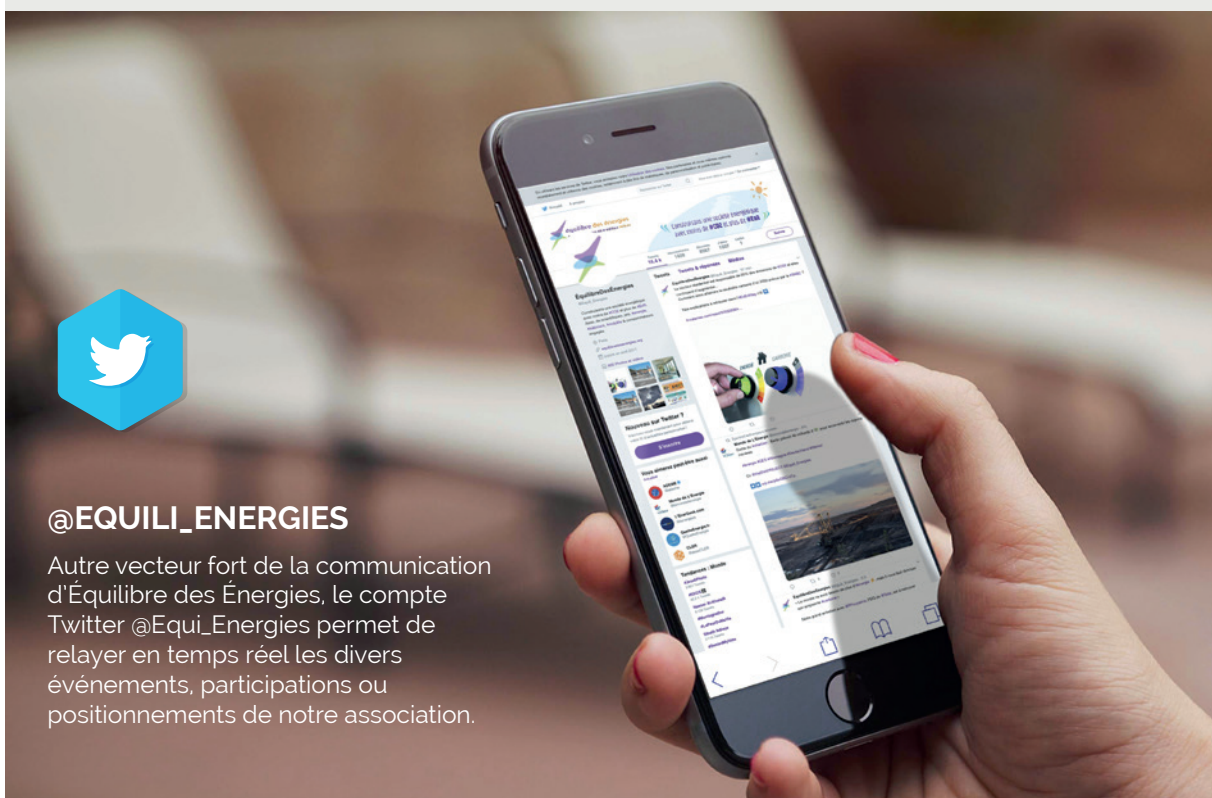
PENSER LA TRANSITION, PARTICIPER À SA RÉALISATION



WWW.EQUILIBRESENERGIES.ORG

Équilibre des Énergies a également pour objectif d'être un média positif et grand public. Le site Internet relaie la vie de l'association et ses prises de position, tout en apportant des éclairages sur l'actualité et en mettant en valeur les innovations au service d'une économie décarbonée. **Tout au long de l'année, c'est plus d'une cinquantaine d'articles qui ont été publiés.**

En 2019, le site d'Équilibre des Énergies s'est enrichi d'un volet Union européenne, en français et en anglais, accessible en cliquant sur l'onglet « Europe ». Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution du *Green New Deal* qui marquera à coup sûr l'actualité européenne au cours des prochains mois.



@EQUILI_ENERGIES

Autre vecteur fort de la communication d'Équilibre des Énergies, le compte Twitter @Equi_Energies permet de relayer en temps réel les divers événements, participations ou positionnements de notre association.

PENSER LA TRANSITION, PARTICIPER À SA RÉALISATION

LES CHIFFRES 2019

Site Internet

equilibredesenergies.org

170 616 pages vues

(+ 12 000 en 2019)

959 vues

du magazine EdEnmag



Twitter

@Equili_Energies

8 871 followers

(+ 500 en 2019)



Facebook

Équilibre des Énergies

694

personnes aiment Équilibre
des Énergies sur Facebook



LinkedIn

<https://www.linkedin.com/company/équilibre-des-énergies/>

309
abonnés



Équilibre des Énergies en 2020

Tout d'abord, l'année 2020 sera celle d'une activité encore plus grande d'Équilibre des Énergies en Europe pour accompagner les décideurs européens dans le nouveau cycle législatif qui s'ouvre suite aux élections européennes de mai 2019 et à la nomination de la nouvelle Commission.

En fin d'année 2019, la Commission von der Leyen a dévoilé son *Green Deal* – programme d'initiatives énergie-climat pour les cinq ans à venir – et le calendrier 2020 s'annonce intense. Cette année verra notamment la publication d'un Plan d'action pour l'économie circulaire centré sur les secteurs de la construction et des équipements électriques, puis à l'été celle d'un Plan global pour le climat appelant la révision du cadre législatif en place en vue d'atteindre un objectif de décarbonation en 2030 porté à 50%. Nous sommes déterminés à porter la voix de nos membres dans ces discussions clés et les enjeux européens seront donc au cœur de notre dialogue avec vous en 2020.



2020 verra une extension de l'action d'EdEn en direction des régions au moment où les équipes politiques se mobilisent en vue des élections municipales et des élections régionales de 2021. La volonté d'Équilibre des Énergies est d'accompagner les exécutifs régionaux, élus et décideurs locaux dans la mise en place de la transition énergétique, notamment à travers le déploiement des bornes de recharge et de programmes de rénovation des bâtiments.



Enfin, dans la continuité de ses travaux sur les projets de loi, Équilibre des Énergies se montrera force de proposition dans l'application réglementaire de ces textes.

EdEn en 2020 : mettre en application la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)

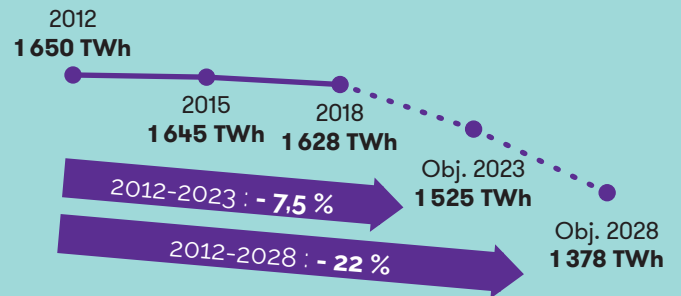
Ses chiffres clefs

Nota : 100 TWh = 8,6 Mtep

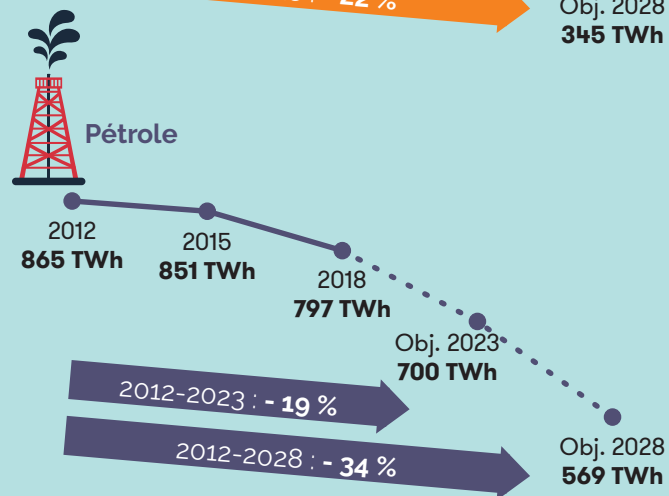
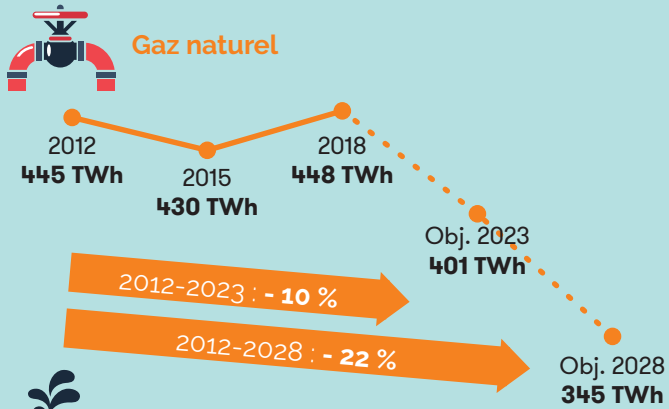
Les consommations d'énergie finale doivent diminuer de 22 % d'ici 2028



Consommations totales

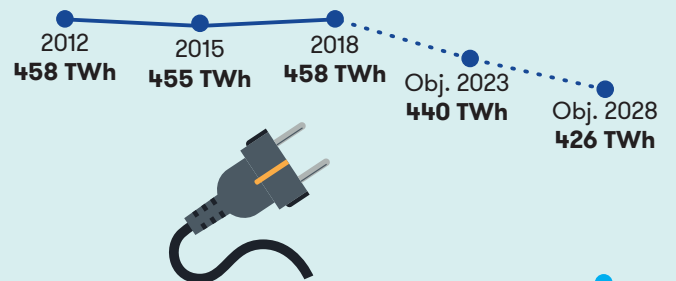


Les consommations d'énergie primaire fossile doivent être réduites plus rapidement

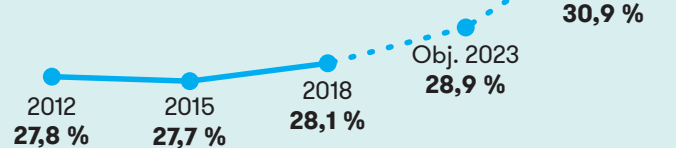


Une consommation finale en électricité légèrement décroissante (en valeur absolue)

Électricité (besoins, hors pertes et hors export)

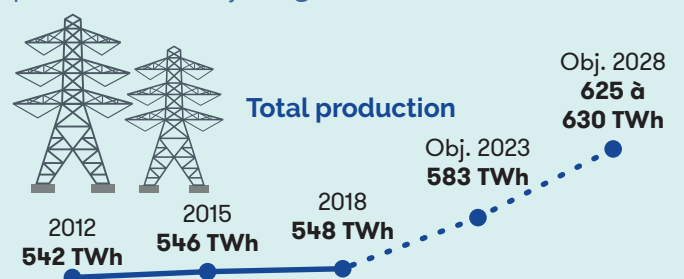


Part dans la consommation finale

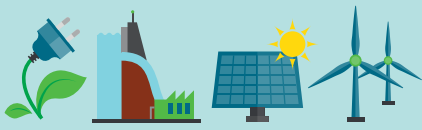


Une production d'électricité en hausse

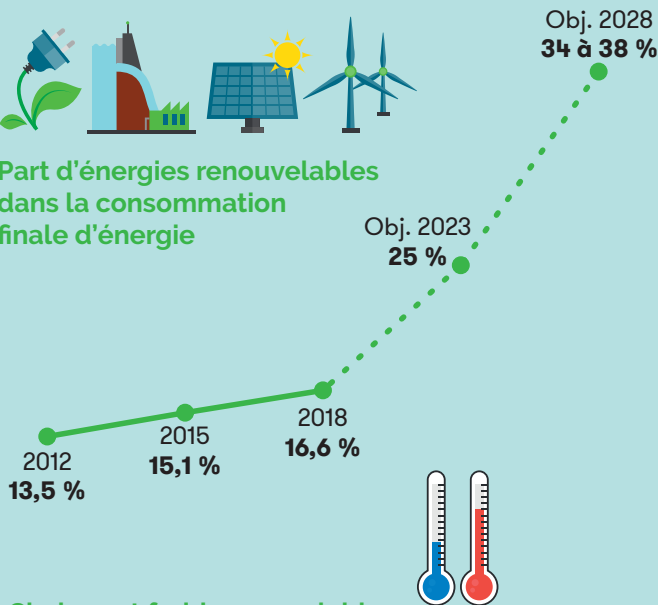
(exportations, renouveau industriel, production d'hydrogène)



Des énergies renouvelables en forte croissance



Part d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie



Chaleur et froid renouvelables

En TWh

	2015	2018	Obj. 2023	Obj. 2028
Production de chaleur et de froid renouvelables	139	152	196	219 à 247

dont

Biomasse	110	113	145	157 à 169
Pompes à chaleur	22	28	39	44 à 52

Puissance électrique installée en renouvelables

En GW

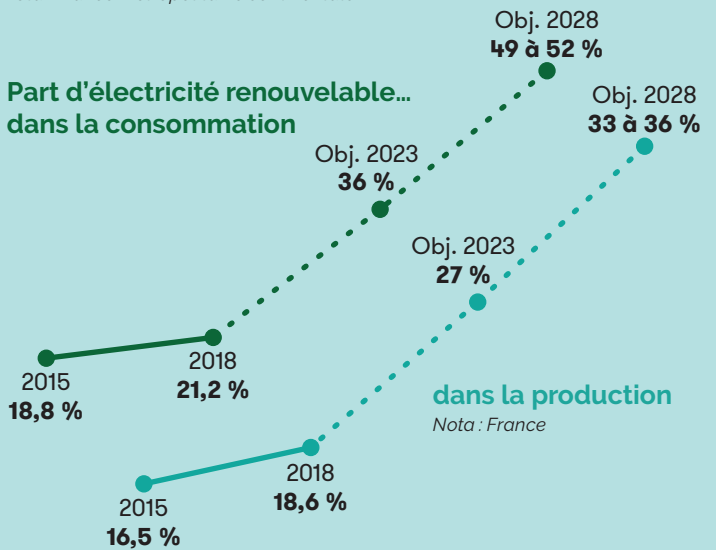
	2015	2018	Obj. 2023	Obj. 2028
Puissance totale installée	44,1	51,4	76,1 à 76,3	103,3 à 115,0

dont

Éolien terrestre	10,3	15,2	24,1	33,2 à 34,7
Éolien en mer	-	-	2,4	5,2 à 6,2
Photovoltaïque	6,1	8,4	20,1	35,1 à 44,0
Hydro-électricité (y. c. marémotrice)	25,3	25,5	26,4	26,7
Méthanisation	0,11	0,17	0,27	0,34 à 0,41

Nota : France métropolitaine continentale

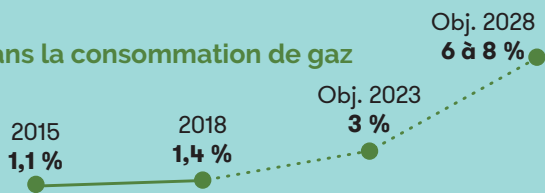
Part d'électricité renouvelable... dans la consommation



Nota : France

L'essor attendu du gaz renouvelable

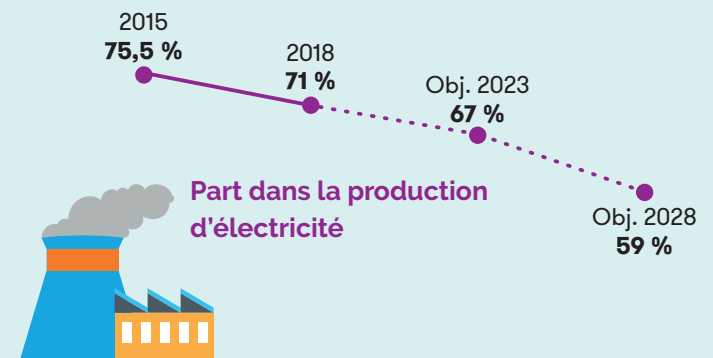
Part dans la consommation de gaz



En TWh

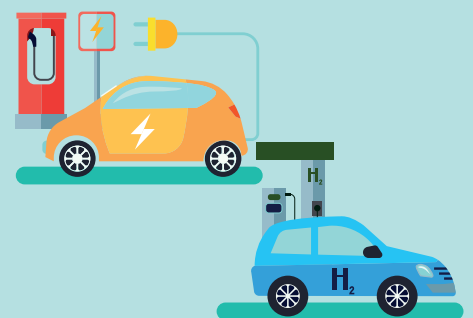
	2015	2018	Obj. 2023	Obj. 2028
Biogaz injecté dans les réseaux	0,07	0,64	6	14 à 22

Le nucléaire sur le repli



Le développement de la mobilité électrique

	2015	2018	Obj. 2023	Obj. 2028
Véhicules électriques particuliers	42 800	115 000	660 000	3 000 000
Véhicules particuliers hybrides rechargeables		62 000	500 000	1 800 000
Points de recharge ouverts au public	11 235	26 100	100 000	
Stations hydrogène			100	400 à 1 000





équilibre des énergies

Construisons une société énergétique **meilleure**

Association loi de 1901 Équilibre des Énergies

10, rue Jean Goujon - 75008 Paris - France

T. +33 (0)1 53 20 13 70

info@equilibredesenergies.org



equilibredesenergies.org